Le Medef et l'Union européenne prennent position en vue de la Conférence internationale du Travail

Publié le 15 juin 2016

Le groupe de travail « chaines d'approvisionnement mondiales » du Medef a élaboré sa position officielle sur « le travail décent dans les chaines d'approvisionnement mondiales ».

Le Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne a également adopté des conclusions sur ce sujet. Ces positions seront portées lors de la discussion qui s'ouvrira ce lundi 30 mai à Genève à l'occasion de la 105e session de la Conférence internationale du Travail, intitulée « *Construire l'avenir avec le travail décent* ».

La position du groupe de travail « *chaines d'approvisionnement mondiales* » du Medef, rattaché à la Commission sociale internationale, rappelle la responsabilité qui incombe aux Etats de protéger les droits de l'Homme et le rôle que l'OIT doit jouer pour accompagner les gouvernements. Elle appuie sur la nécessité de recourir à une palette d'outils et de soutenir l'action collaborative, notamment pour éradiquer le travail forcé.

Les principales propositions du Medef sont les suivantes :

- Amélioration des méthodologies d'audit social ;
- Harmonisation progressive des outils privés de conformité ;
- Promotion des initiatives multi-parties prenantes ;
- Focus sur les points saillants pour assurer la mobilisation et l'atteinte de résultats concrets ;
- Création d'un centre de connaissances à l'OIT sur les chaines d'approvisionnement mondiales ;
- Développer et améliorer les programmes Better Work et SCORE de l'OIT.

>> Télécharger la position au format PDF

En parallèle, les États membres de l'Union européenne, par le biais du Conseil des Affaires étrangères, ont adopté leurs conclusions sur les chaînes de valeur mondiales responsables le 12 mai dernier. Selon le communiqué de presse, « *l'Union européenne peut avoir un impact positif sur le développement durable en promouvant une gestion responsable des chaînes de valeur mondiales, en les rendant durables et inclusives, et ce en ligne avec l'objectif européen d'assurer que la croissance économique inclusive soit développée avec la justice sociale et le respect des droits humains, incluant des standards de travail et des pratiques environnementales durables. Le Conseil a notamment souligné l'importance de s'engager avec le secteur privé sur ces questions.* » Le rapport préconise des mesures de soft law (lignes directrices, partenariats public-privé, partage de bonnes pratiques, …). Il cite notamment les mécanismes spécifiques non-obligatoires (stratégie RSE européenne, principes directeurs de l'ONU, l'OCDE, OIT, etc.) et insiste sur l'importance des plans d'action nationaux sur la RSE et sur les entreprises et les droits de l'Homme, qui doivent définir des mesures concrètes.

>> Télécharger les conclusions au format PDF